

**ÉVALUATION DE L'ALLOCATION
POUR UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
OU UNE GARDERIE RECEVANT DES ENFANTS
ISSUS D'UN MILIEU DÉFAVORISÉ**

Synthèse

**ÉVALUATION DE L'ALLOCATION
POUR UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
OU UNE GARDERIE RECEVANT DES ENFANTS
ISSUS D'UN MILIEU DÉFAVORISÉ**

Synthèse

Avis aux lecteurs

Comme la grande majorité du personnel dans les services de garde éducatifs au Québec est de sexe féminin, nous utilisons le genre féminin pour désigner ces personnes.

Ministère de la Famille et des Aînés
Mai 2012

RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION

Hélène Lavoie

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Ministère de la Famille et des Aînés

COLLABORATION

Marie Hélène Saint-Pierre

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Ministère de la Famille et des Aînés

COLLECTE DE DONNÉES

Stratégie organisation et méthode SOM inc.

RÉDACTION DU RAPPORT

Jacques Cloutier

Planification stratégique et communication

DIRECTRICE

France Veilleux

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Ministère de la Famille et des Aînés

ISBN : 978-2-550-64153-7 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

© Gouvernement du Québec, 2012

REMERCIEMENTS

Des remerciements particuliers s'adressent aux membres du comité de suivi pour leurs précieux commentaires tout au long de la démarche.

COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉVALUATION

Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance
Lynda Gravel

Association québécoise des centres de la petite enfance
Martine Staehler

Ministère de la Famille et des Aînés

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Hélène Lavoie
Marie Hélène Saint-Pierre

Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde
Carmen Hatin

Direction du financement et des immobilisations des services de garde
Marthe Harvey

Direction du développement de l'enfant
Odette Perron
Josée Roy

Que soient aussi remerciées toutes les autres personnes qui, au sein du ministère, ont apporté leur contribution à l'une ou l'autre étape des travaux.

Enfin, cette évaluation n'aurait pu être réalisée sans la généreuse collaboration des gestionnaires des services de garde qui ont participé aux groupes de discussion. Un merci tout spécial leur est adressé.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|------------------------------------|----|
| INTRODUCTION..... | 1 |
| LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION..... | 1 |
| LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION..... | 2 |
| LA MÉTHODOLOGIE..... | 2 |
| LES PRINCIPAUX RÉSULTATS..... | 4 |
| CONCLUSION..... | 13 |

INTRODUCTION

Le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a réalisé, en 2009, l'évaluation de l'allocation pour un centre de la petite enfance (CPE) ou une garderie recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé. Le présent document est une synthèse des aspects méthodologiques et des résultats de cette évaluation. Le lecteur intéressé pourra consulter la version détaillée du rapport, qui présente davantage d'information sur la méthodologie, les outils de collecte des données et les résultats de cet exercice.

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

L'allocation pour un CPE ou une garderie recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé bonifie l'allocation de base allouée au service de garde de manière à l'aider à financer les coûts supplémentaires (baisse de ratio, ajout de personnel, etc.) pouvant résulter de la présence d'un nombre important d'enfants issus de ce type de milieu. L'allocation accordée aux CPE et aux garderies est actuellement établie en fonction de la proportion de jours d'occupation des enfants dont les parents sont admissibles à une exemption de contribution parentale (ECP)¹. Le calcul de l'allocation est établi à partir des trois niveaux de taux d'occupation suivants :

- ▶ 2,3 % du total de la dépense admissible à l'allocation de base de l'installation (ou de la garderie), lorsque la proportion des jours d'occupation ECP est d'au moins 5 %, sans excéder 10 % du total des jours d'occupation des enfants de 59 mois ou moins; ou
- ▶ 4,6 % du total de la dépense admissible à l'allocation de base de l'installation (ou de la garderie), lorsque la proportion des jours d'occupation ECP est supérieure à 10 %, sans excéder 20 % du total des jours d'occupation des enfants de 59 mois ou moins; ou
- ▶ 6,9 % du total de la dépense admissible à l'allocation de base de l'installation (ou de la garderie), lorsque la proportion des jours d'occupation ECP est supérieure à 20 % du total des jours d'occupation des enfants de 59 mois ou moins.

En 2007-2008, période de référence de l'évaluation, cette allocation totalisait près de 13 M\$, répartis entre 400 installations de CPE et 140 garderies, soit respectivement 30 % des installations de CPE et 24 % des garderies. Au cours de cette même année, l'allocation moyenne accordée à une installation de CPE et à une garderie était respectivement de 24 662 \$ et de 21 144 \$.

Depuis la mise en place de cette mesure de soutien financier en 1994-1995, des changements ont été apportés au fil du temps aux critères d'admissibilité et aux règles d'allocation. Ces règles et critères ont déjà fait l'objet de critiques. Des ajustements ont été apportés, mais aucune évaluation formelle de l'allocation n'avait été réalisée depuis sa création. En poursuivant sa démarche d'évaluation de ses programmes, le MFA a donc inscrit l'évaluation de cette allocation à son plan de travail.

1. L'exemption de contribution parentale est réservée aux parents prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Les objectifs poursuivis par cette évaluation sont les suivants :

Objectif 1

Décrire la clientèle issue d'un milieu défavorisé qui bénéficie de la mesure ainsi que l'utilisation des sommes consenties, grâce à l'allocation, pour un CPE ou une garderie recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé.

Objectif 2

Décrire les perceptions du personnel des services de garde à propos de la pertinence de l'allocation.

Objectif 3

Décrire les difficultés éprouvées et les facteurs de succès liés au soutien accordé aux enfants issus de milieux défavorisés et dégager des pistes d'amélioration, s'il y a lieu.

Objectif 4

Préciser les modalités à prévoir pour colliger, sur une base récurrente, les données sur la clientèle visée par cette mesure financière et sur les principaux postes de dépenses liés à l'allocation.

LA MÉTHODOLOGIE

La méthodologie fait appel à une démarche qualitative en procédant à une collecte de données par groupes de discussion.

Recrutement

Six groupes de discussion ont été constitués avec des gestionnaires de CPE ou de garderies qui ont reçu l'allocation en 2007-2008. En février 2009, deux de ces groupes se sont rencontrés à Québec, deux à Montréal et deux autres à Trois-Rivières.

Le recrutement a été fait à partir de listes informatisées fournies à la firme mandatée pour réaliser la collecte de données. Ces listes indiquaient les coordonnées des CPE et des garderies des régions suivantes, qui avaient reçu l'allocation :

- ▶ Capitale-Nationale (et régions avoisinantes : Chaudière-Appalaches, Saguenay–Lac-Saint-Jean);
- ▶ Mauricie (et régions avoisinantes : Centre-du-Québec, Lanaudière);
- ▶ Montréal.

Ces régions ont été choisies parce qu'elles présentaient un bassin de recrutement suffisant au regard des principaux critères de sélection retenus. Des raisons de logistique ont aussi en partie guidé le choix des régions avoisinant les villes où se sont tenues les rencontres.

Toutes les participantes devaient maîtriser la langue française. Ensuite, les quatre critères suivants devaient être pris en considération. Dans le cas où il était difficile de satisfaire à tous les critères énoncés, la priorité était accordée à la combinaison des deux premiers critères :

- ▶ Type d'installation – CPE ou garderie;
- ▶ Catégorie de ratio dans lequel se situe le service de garde, ce ratio étant la proportion des jours d'occupation des enfants ECP par rapport au total des jours d'occupation des enfants de 59 mois ou moins – de 5 % à 10 %; plus de 10 % à 20 %; et supérieurs à 20 %;
- ▶ Situation géographique du service de garde – recruter quelques participantes en provenance des milieux rural et semi-urbain pour les groupes rencontrés à Québec et à Trois-Rivières et en provenance de différents arrondissements pour les groupes de Montréal;
- ▶ Taille du service de garde – mesurée par le nombre de jours d'occupation des enfants âgés de 59 mois ou moins.

Description des groupes

Les groupes ont réuni de 7 à 10 participantes. Au total, 42 gestionnaires de CPE et 8 gestionnaires de garderie ont participé à l'exercice. La diversité sur le plan géographique a été assurée, certaines personnes venant d'un milieu urbain, d'autres d'un milieu semi-urbain ou rural. De plus, les gestionnaires venaient de services de garde de tailles diversifiées.

Portée et limites de l'étude

Il importe de préciser certaines limites de l'évaluation. Puisqu'elle s'est appuyée sur une méthode de recherche qualitative, ses résultats ne sont pas généralisables à l'ensemble des services de garde qui reçoivent l'allocation. Ce type de recherche permet cependant un examen approfondi d'un sujet et d'en cerner des aspects qu'il serait difficile d'appréhender par l'administration et l'analyse des réponses à un questionnaire. La rencontre de groupes de discussion formés de gestionnaires en provenance de services de garde présentant des situations diversifiées au regard de l'accueil d'enfants issus de milieux défavorisés s'avère donc une source d'information précieuse pour faire le point sur cette allocation et guider le Ministère vers les changements qui devraient être apportés à la mesure, le cas échéant.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les caractéristiques de la clientèle : bien au-delà du seul critère ECP

- ▶ Pour définir la clientèle issue d'un milieu défavorisé fréquentant les services de garde, la très grande majorité des participantes se réfère à des caractéristiques familiales ou parentales. Peu de participantes optent pour des caractéristiques concernant spécifiquement l'enfant.
- ▶ La presque totalité des participantes affirme que la clientèle « des enfants issus de milieux défavorisés » inclut également de nombreux enfants venant de familles qui ne bénéficient pas de l'exemption de contribution parentale (ECP).

→ Dans tous les groupes, une majorité de participantes évoquent spontanément les familles à faibles revenus. Plusieurs se réfèrent également aux parents en situation de réinsertion – retour aux études ou sur le marché du travail avec revenus modestes.

- ▶ Plusieurs évoquent d'autres profils parentaux : très jeunes parents, mères monoparentales, familles immigrées ou réfugiées, etc. On mentionne également diverses situations familiales : familles défavorisées non seulement sur le plan économique, mais aussi culturel et social, familles désorganisées, familles avec des problèmes d'alcool, de drogue ou de santé mentale ou encore des familles défavorisées temporairement, à la suite d'un divorce, par exemple.

- ▶ Les participantes mentionnent qu'au fil des cinq années précédant la collecte de données des changements ont été observés dans le profil des familles issues de milieux défavorisés. On remarque notamment :

- Un nombre croissant de familles monoparentales, des mères en particulier;
- Un nombre croissant de parents très jeunes;
- Une croissance du nombre de familles recomposées plusieurs fois;
- Des familles immigrées plus pauvres et avec moins de réseaux sociaux.

→ À l'égard des profils d'enfants, on note :

- Un accroissement des problèmes de comportement ou d'hyperactivité;
- Une croissance du nombre d'enfants avec un retard de langage.

De nombreux besoins à combler

- ▶ Les participantes mentionnent plusieurs besoins à combler, tant en ce qui concerne les enfants issus de milieux défavorisés que leurs parents.

→ Une majorité de participantes estiment que le travail accompli en service de garde ne peut apporter de réels bénéfices que s'il y a un minimum de continuité dans l'environnement familial. Le soutien et les conseils aux parents sont conséquemment valorisés par la grande majorité des participantes. Plusieurs constatent d'ailleurs que les parents ont de plus en plus besoin de soutien.

- ▶ Selon les participantes, les principaux besoins des enfants issus de milieux défavorisés sont sur les plans :
 - De l'alimentation;
 - De la stimulation – physique, du développement, de l'estime de soi;
 - Du développement du langage – soutien en orthophonie;
 - Du soutien et des interventions visant à réduire les troubles de comportement.
- Plusieurs évoquent également :
 - Le dépistage précoce des difficultés;
 - Des besoins élémentaires – vêtements, par exemple;
 - Le développement des habiletés sociales.
- ▶ Les besoins des parents se situent principalement sur le plan du soutien dans le perfectionnement de leurs compétences parentales. Plusieurs parents présentent aussi des besoins au regard du développement de leur estime de soi.

L'utilisation de l'allocation : des ressources humaines, mais aussi plusieurs autres types de dépenses

- ▶ Les participantes ont été invitées à compléter un exercice de consignation individuelle de l'utilisation de leur allocation pour 2007-2008 : une majorité de participantes ont facilement pu indiquer les dépenses effectuées grâce à l'allocation. Toutefois, plusieurs ont eu de la difficulté à chiffrer, ne serait-ce qu'approximativement, les sommes ou les pourcentages d'affectation des différentes dépenses. Cette difficulté tient à trois facteurs principaux :
 - Plusieurs participantes signalent que l'allocation est fondue dans leur budget général;
 - De nombreuses activités et interventions sont réalisées grâce à l'apport (financier ou autre) d'autres partenaires ou encore elles sont financées à même l'enveloppe de base du service de garde;
 - L'instabilité ou la petitesse de l'allocation reçue ne permet pas de mener des actions très structurées; il est donc plus difficile d'indiquer l'utilisation de ces sommes.
- ▶ La presque totalité des participantes affirme consacrer la plus grande part de l'allocation à l'embauche de personnel supplémentaire ou spécialisé. Pour les services de garde qui reçoivent une faible allocation, c'est souvent toute la somme qui est consacrée à ce type de dépense.
- ▶ Dans plusieurs groupes, on indique que l'allocation permet de consacrer du temps aux parents concernés, d'offrir des activités de soutien qui leur sont spécialement réservées.
- ▶ Plusieurs participantes utilisent aussi l'allocation pour les types de dépenses suivants :
 - Activités de formation et de perfectionnement pour le personnel;
 - Gratuité d'activités et de sorties pour les enfants issus de milieux défavorisés;
 - Hausse du budget d'alimentation;

- Libération d'employées pour des rencontres avec des partenaires;
 - Gestion administrative supplémentaire associée aux dossiers des enfants issus de milieux défavorisés.
- ▶ Plusieurs soulignent que les dépenses varient d'une année à l'autre, selon les besoins de la clientèle et leur évolution.
 - ▶ Plusieurs participantes affirment que leur service de garde met à contribution des moyens complémentaires à l'allocation pour répondre aux besoins des enfants issus de milieux défavorisés. Mentionnons notamment que :
 - Dans plusieurs cas, c'est par l'assignation de sommes supplémentaires puisées à même le budget de base du service de garde;
 - Plusieurs recourent aussi à des partenariats avec d'autres organismes du milieu – par exemple pour combler des besoins en matière de soutien alimentaire ou matériel;
 - Plusieurs favorisent l'entraide et la générosité des autres parents, selon diverses formules.

Mesure et indices du succès des interventions des services de garde

- ▶ La très grande majorité des participantes n'a jamais évalué formellement la portée et les impacts des interventions et actions déployées au profit des enfants issus de milieux défavorisés.
- ▶ Les progrès de l'enfant et l'amélioration des compétences parentales et des conditions de vie des familles, tels qu'observés par le personnel du service de garde, constituent pour plusieurs les indices de succès des interventions retenues auprès de la clientèle issue de milieux défavorisés.

Un critère d'admissibilité fortement contesté

- ▶ Sans doute le constat le plus fort de cette étude : le critère retenu pour établir l'admissibilité du service de garde à l'allocation, soit la proportion de jours d'occupation des enfants dont les parents bénéficient de l'exemption de contribution parentale, est fortement contesté par la grande majorité des participantes. Plusieurs l'estiment désuet ou inapproprié.
- ▶ Une majorité de participantes soulignent un écart significatif entre le nombre d'enfants correspondant à ce critère et le nombre réel d'enfants ayant des besoins particuliers liés à leur provenance d'un milieu défavorisé : cet écart peut varier de 10 % à 70 %.
- ▶ Pour une majorité de participantes, il conviendrait de tenir également compte des familles à petit salaire de même que des parents aux études ou en processus de réinsertion par un retour aux études ou au travail.
- ▶ Plusieurs participantes signalent une incohérence entre le critère ECP et celui utilisé dans le milieu scolaire pour évaluer le niveau de défavorisation des divers milieux.

Des solutions de rechange au critère ECP : un consensus difficile

- ▶ Bien que le critère d'admissibilité basé sur l'ECP soit très contesté, aucune formule de rechange n'a su générer un fort consensus. Trois avenues sont évoquées :
 - Plusieurs participantes (mince majorité) mentionnent que l'on devrait s'inspirer d'un mécanisme semblable à celui du secteur de l'éducation : la cotation de défavorisation des milieux. Toutefois, certaines s'y opposent fortement parce que leur clientèle ne vient pas nécessairement du milieu environnant le CPE ou la garderie;
 - Quelques participantes privilégient une prise en considération du revenu des parents, mais la plupart d'entre elles sont réticentes à consigner et à mettre à jour des données sur les revenus familiaux;
 - Dans un groupe, quelques participantes favorisent un critère qui tiendrait compte des difficultés de développement des enfants, déterminées par une évaluation.
- ▶ Le calcul de l'allocation est basé sur des pourcentages de dépenses admissibles, qui sont respectivement associés à trois niveaux de taux d'occupation par des enfants dont les parents bénéficient de l'ECP. Or, ce calcul, selon trois niveaux de pourcentage d'occupation, fait aussi l'objet de plusieurs critiques :
 - Une majorité de participantes contestent la pertinence d'un niveau supérieur établi à plus de 20 %. Selon ces personnes, la réalité devrait inspirer un ajustement de ce plus haut niveau à au moins 30 % ou 40 %, voire à 50 % et plus;
 - Une majorité de participantes déplorent que l'échelle à trois niveaux présente des écarts trop larges entre les niveaux. Plusieurs souhaitent que le nombre de niveaux soit augmenté;
 - Quelques participantes jugent inapproprié que l'allocation ne s'applique plus en deçà de 5 %. Une majorité d'entre elles proposent une échelle partant de 1 % et respectant chaque niveau de pourcentage à un point près.
- ▶ Les participantes ont très peu commenté la formule des pourcentages de frais admissibles. Pour la plupart, les enjeux critiques sont plutôt au chapitre du critère d'admissibilité et de l'échelle de pourcentages des jours d'occupation.

La complémentarité avec le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) : théoriquement bonne, mais concrètement insuffisante

- ▶ La très grande majorité des participantes estime que la complémentarité avec les ressources du RSSS est très importante, voire essentielle. Plusieurs ont signalé la bonne ou l'excellente collaboration offerte par les intervenants du RSSS, mais elles sont aussi nombreuses à affirmer qu'il y a place à beaucoup d'amélioration en ce domaine.
 - La très grande majorité des participantes constate que le RSSS manque cruellement de ressources et de disponibilité pour offrir concrètement le soutien nécessaire aux enfants issus de milieux défavorisés.

- ▶ Dans plusieurs groupes, de nombreuses participantes déplorent les longs délais, voire l'incapacité d'obtenir des services en orthophonie.
- ▶ Un certain nombre de participantes soulignent d'importants retards en matière de dépistage et de diagnostic professionnel par le personnel du RSSS.
- ▶ Dans quelques groupes, il est mentionné que le RSSS est à ce point débordé qu'il a tendance à délaisser le suivi des enfants, après qu'ils ont obtenu une place en service de garde.
 - Quelques participantes ajoutent que les centres locaux de santé et de services sociaux (CLSC) ont de plus en plus tendance à ne s'occuper que des enfants qui sont « très en détresse ».
- ▶ Dans quelques groupes, on signale que le roulement de personnel dans le RSSS amplifie la difficulté d'obtenir les services nécessaires. D'autres déplorent que ce roulement nuise à la continuité essentielle dans l'intervention auprès d'un enfant ou encore à la pérennité d'une relation de confiance avec le parent de l'enfant.
- ▶ Sur le plan de la qualité des communications générales avec le RSSS, la situation est fort variable. Certains services de garde ont des communications soutenues et régulières avec le réseau. D'autres ont plus de difficulté, ne serait-ce qu'à ce qu'on les rappelle. Pour quelques-uns, la communication est très ardue.
 - Quelques participantes déplorent un manque de reconnaissance des CPE et des garderies dans le triangle de communication impliquant aussi le parent et les ressources en santé et services sociaux.

Pistes d'amélioration suggérées :

- ▶ Parmi les pistes d'amélioration et d'ajustement suggérées, soulignons :
 - Une amélioration des capacités du RSSS en matière de dépistage et de diagnostic;
 - L'accroissement de l'accessibilité des services d'orthophonie et d'autres services spécialisés;
 - Une amélioration des mécanismes et pratiques de liaison continue entre les CLSC et les CPE et garderies.
- ▶ Par rapport à l'enjeu global d'accessibilité aux ressources du RSSS, quelques participantes suggèrent que chaque CLSC désigne une personne qui sera spécialement affectée aux CPE et aux garderies du territoire couvert par le CLSC.

La formation et le perfectionnement

- ▶ La majorité des participantes affirme que la formation et le perfectionnement pertinents sont assez accessibles. Quelques rares participantes perçoivent que l'accessibilité est meilleure à Montréal, un peu moins bonne à Québec et un peu plus restreinte en région.
- ▶ Dans le contexte du service aux enfants issus de milieux défavorisés, les principaux thèmes de formation accessibles jugés d'un intérêt particulier sont :
 - Le dépistage, le développement de plans d'intervention individuels et les interventions;
 - Le programme éducatif;
 - L'approche de communication avec les familles et la reconnaissance des compétences des parents;
 - La capacité de soutien au développement de compétences parentales;
 - La stimulation de la communication et du langage.
- ▶ Des participantes souhaitent que soit proposée une meilleure offre de formation et de perfectionnement sur des thèmes d'un grand intérêt, comme :
 - La sensibilisation à la réalité des milieux défavorisés, non seulement au profit des employées, mais aussi des membres de conseil d'administration des CPE;
 - La communication avec les parents et des notions de relations avec la clientèle;
 - Les familles dysfonctionnelles et la négligence.
- ▶ Dans presque tous les groupes, on manifeste un intérêt significatif pour les approches de type « communauté d'apprentissage », en valorisant notamment :
 - L'accompagnement individuel (coaching) entre éducatrices;
 - Les occasions d'échanges pour tout le personnel du service de garde;
 - Les occasions d'échanges de bonnes pratiques entre gestionnaires de services de garde accueillant des enfants issus de milieux défavorisés.
- ▶ Dans au moins la moitié des groupes, quelques participantes soulignent que la formation de base des éducatrices n'est pas suffisante pour bien les préparer à travailler dans un service de garde dont une partie de la clientèle est issue de milieux défavorisés.
- ▶ Dans deux groupes, on déplore un important écart, entre le milieu scolaire et celui des CPE et garderies, en ce qui concerne les conditions qui favorisent la formation et le perfectionnement. Dans ces groupes, une majorité de participantes souhaitent que le MFA valorise un concept de journées pédagogiques au sein du réseau des CPE et garderies.

Les sources de succès et de difficultés dans l'intervention au profit des enfants issus de milieux défavorisés

- ▶ La très grande majorité des participantes considère que la complémentarité avec le RSSS est une importante condition de succès.
- ▶ Certaines conditions de succès évoquées sont plutôt extérieures aux services de garde. À cet égard, mentionnons :
 - Une subvention suffisante pour bien répondre aux besoins;
 - La reconnaissance de l'expertise des CPE et des garderies par les partenaires du milieu.
- ▶ D'autres conditions de succès concernent plus directement les pratiques ou les approches des services de garde. Dans cette catégorie, mentionnons :
 - Une capacité et des efforts visant à établir un lien de confiance avec les parents et les enfants ciblés;
 - Le respect, l'écoute, la franchise et la transparence dans les relations avec les parents;
 - La présence et le soutien de personnel spécialisé au sein de l'équipe du service de garde;
 - Une dynamique intra-équipe de formation mutuelle, d'accompagnement individuel, d'entraide, de collaboration et de partage de bonnes pratiques.
- ▶ Les principales sources de difficultés mentionnées par les participantes sont :
 - Les difficultés liées à la complémentarité avec les ressources du RSSS;
 - Les réticences ou le déni des parents relativement à des difficultés éprouvées par leur enfant;
 - L'incapacité à assurer la stabilité et la continuité des interventions. À cet égard, deux obstacles particuliers sont indiqués :
 - L'imprévisibilité de l'allocation (variation d'une année à l'autre);
 - Le fait que l'allocation est confirmée trop tard dans l'année².
 - Le manque d'assiduité dans la fréquentation des enfants issus de milieux défavorisés.

2. Notons que le Ministère calcule à trois reprises la subvention annuelle de fonctionnement des services de garde (qui comprend, entre autres, l'allocation pour les services de garde recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé), afin de prendre en considération les données les plus récentes dont il dispose et ainsi rapprocher, en cours d'année, le financement du niveau de dépenses des services de garde. Pour un exercice financier qui s'étend d'avril à mars, le Ministère confirme une subvention prévisionnelle initiale, généralement le 1^{er} juillet, basée sur les rapports financiers vérifiés (RFA) antérieurs de deux années. Puis, il confirme une subvention prévisionnelle révisée, généralement le 1^{er} janvier, basée sur les données des RFA de l'exercice financier antérieur. Enfin, la subvention finale est confirmée lorsque le Ministère dispose du RFA de l'année concernée, soit habituellement au cours de l'exercice financier suivant. Malgré de légers écarts avec la confirmation des sommes à recevoir du Ministère, les services de garde peuvent estimer le montant des allocations qui composeront leur subvention finale au fur et à mesure que l'occupation de leurs places subventionnées se précise en cours d'exercice, puisqu'ils connaissent leur situation et les règles budgétaires.

Pistes d'amélioration évoquées :

- ▶ Au fil des thèmes précédents de discussion, les participantes ont proposé quelques pistes d'amélioration en rapport avec un certain nombre de difficultés mentionnées. Dans le présent segment de la discussion, elles ont notamment indiqué les pistes d'amélioration suivantes :
 - Augmenter le budget prévu pour l'allocation;
 - Établir le montant de l'allocation pour quelques années plutôt que sur une base annuelle;
 - Obtenir une volonté claire du gouvernement d'aider les services de garde en milieux défavorisés;
 - Valoriser la profession d'éducatrice en service de garde;
 - Améliorer la formation du personnel;
 - Accroître les exigences relatives au recrutement du personnel éducateur;
 - Favoriser un meilleur accès au soutien par des spécialistes;
 - Fournir des outils d'observation des enfants;
 - Réduire davantage le ratio éducatrice/enfants, notamment chez les poupons, pour stimuler le développement des enfants de façon plus précoce.

Propension à contribuer à une collecte de données par le MFA : une réaction tiède

- ▶ Globalement, la très grande majorité des participantes est réticente à contribuer à une éventuelle collecte de données par le MFA, qui aurait pour objectif d'améliorer la connaissance du MFA sur les caractéristiques de la clientèle issue de milieux défavorisés fréquentant leur service de garde. Plusieurs participantes craignent un alourdissement de leurs tâches administratives. À leur avis, le temps et les efforts nécessaires pour consigner et fournir des données viendraient gruger dans le temps et les efforts que les services de garde consacrent à aider les enfants ciblés.
- ▶ La réticence des participantes à consigner et à fournir des données s'avère forte en ce qui concerne des données sur la clientèle issue de milieux défavorisés. Au-delà de la pression additionnelle en ce qui a trait aux tâches administratives, plusieurs participantes formulent les réserves suivantes :
 - Peu d'intérêt à consigner et à mettre à jour des données sur les revenus des parents;
 - Plusieurs estiment que, pour refléter les réalités socio-économiques des divers milieux, de nombreuses données existent déjà. À leur avis, le MFA pourrait fort bien exploiter lui-même ces données existantes.
- ▶ Bien qu'une majorité de participantes aient aussi des réserves, la réticence est moins forte concernant la perspective de fournir des données sur les besoins et sur les interventions financées par l'allocation.
 - Pour un certain nombre de participantes, il serait assez réaliste d'alimenter le MFA en données concernant ces volets d'information.

- La nature de l'information recherchée influencerait significativement sur la tendance des autres participantes à répondre aux questions. Dans la mesure où les données demandées seraient davantage qualitatives, plusieurs participantes estiment qu'il serait alors assez facile de transmettre l'information. Par contre, il semble qu'une association des actions et interventions à des données budgétaires précises serait plus problématique pour plusieurs.
 - Plusieurs participantes expriment la crainte qu'une telle collecte de données amène éventuellement le MFA à établir le type d'interventions qui pourraient être financées avec l'allocation. Elles insistent pour conserver leur marge de manœuvre au regard de la détermination des besoins à combler et des actions et des interventions à mettre en place pour répondre à ces besoins.
- ▶ Le manque de temps et le peu d'intérêt des participantes à fournir des données ont limité les discussions avec les participantes, relativement aux modalités et à la fréquence souhaitable d'une éventuelle collecte de données par le MFA.
- Pour limiter la pression sur les tâches administratives, un certain nombre de participantes proposent qu'on introduise quelques questions à ce sujet dans le rapport annuel d'activités des CPE et des garderies (plutôt que de demander un rapport distinct).

CONCLUSION

En conclusion, même si des critiques ont été formulées relativement aux aspects administratifs de cette mesure financière et à l'ampleur des budgets consentis, les propos entendus permettent de conclure que le soutien financier accordé aide les services de garde à répondre aux besoins des enfants issus de milieux défavorisés et contribue, en conséquence, au développement et au bien-être de ces derniers. L'étude s'appuyant sur une méthode qualitative de collecte de données, ses résultats ne sont pas représentatifs de l'ensemble des services de garde qui reçoivent cette allocation. La démarche nous permet néanmoins de mieux connaître la situation vécue par ces services de garde, de cerner les difficultés éprouvées, comme les sources de succès, pour répondre aux besoins de cette clientèle et fournir des éléments de réflexion au Ministère à propos des changements qui pourraient être apportés à cette mesure financière.